



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1446**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24351- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A
DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNEE 2012**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Dahbia BENNOUR

Nomenclature :

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNEE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification des modes de garde des jeunes enfants.

Outre sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux et associatifs de jeunes enfants, la Ville participe également au financement d'associations proposant des activités d'éveil, et plus particulièrement à celles regroupant des assistantes maternelles agréées.

Les Associations «**Calinous Sud**» et «**Les Pitch'ounets**» sont des regroupements d'assistantes maternelles agréées, dont l'objectif commun est de partager des pratiques professionnelles, mais surtout de permettre aux enfants qui leur sont confiés de se rencontrer, à raison de deux à trois fois par semaine, dans des salles mises à leur disposition par la Commune ou les centres sociaux des quartiers. Elles animent et développent des activités manuelles et pédagogiques pour les enfants dont elles ont la garde et organisent de petites fêtes lors des temps forts de l'année.

L'association «**Les Pitch'ounets**» est une structure qui a vu le jour au mois de mars 2011. Aujourd'hui, elle sollicite la Ville afin de maintenir, mais aussi de diversifier, les activités mises à la disposition des enfants lorsque les assistantes maternelles se retrouvent en leur compagnie.

Par ailleurs, l'association **crèche Leï Caganis**, située dans le quartier du Jas de Bouffan, qui réunit des parents autour d'un projet éducatif destiné aux enfants de 3 mois à 6 ans (agrément de 19 places). Cette structure d'accueil à participation parentale est unique sur le territoire communal. Elle participe à l'éveil, à l'épanouissement et à la sécurité du jeune enfant. Plus du tiers des familles utilisatrices sont issues du quartier du Jas de Bouffan.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 95 000,00 euros lui a été attribuée par délibération n° 2012-244 du 20 février 2012. Toutefois, l'association, spécifique par son fonctionnement basé sur le bénévolat des parents, connaît depuis plusieurs années des difficultés financières. Afin de soutenir cette crèche, sa particularité et lui permettre de poursuivre ses missions dans des conditions correctes, il paraît nécessaire, après étude attentive des bilans et comptes de cette association, de lui attribuer, pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement complémentaire de 15 000,00 €.

Ce complément de subvention de fonctionnement nécessite un avenant à la convention d'objectifs signée le 27 février 2012. Il sera attribué selon les modalités de versement précisées à l'article 5 modifié de la convention.

Enfin, **La Ludothèque « Le Cerf-Volant »**, située à Puyricard, est un lieu consacré aux activités ludiques où les enfants peuvent jouer sur place et emprunter des jeux. Cette structure fonctionne du lundi au samedi avec une amplitude horaire hebdomadaire augmentée depuis 2009. Plus de 200 familles sont adhérentes et bénéficient des activités proposées. Des animations ont été assurées au profit notamment des populations des « villages » situés sur la commune d'Aix-en-Provence en direction des enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Compte tenu de charges supplémentaires supportées par l'association, prise en charge des fluides correspondant au local mis à sa disposition, la Ludothèque sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2012, majorée par rapport aux autres années.

Afin de permettre à ces associations d'assurer l'ensemble de leurs interventions et un fonctionnement satisfaisant de leur structure, je vous propose de leur octroyer les subventions de fonctionnement, pour l'année 2012, listées en annexe.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement (et un complément) pour l'année 2012 d'un montant total de 22 500,00 € (vingt-deux mille cinq cents euros) aux associations précitées selon la répartition prévue au tableau ci-après,

- **DIRE** que cette dépense d'un montant de 22 500,00 €, validée en date du 20 novembre 2012, sera imputée sur la ligne budgétaire **9264-6574-1729** qui présente les disponibilités suffisantes,

- **ADOPTER** l'avenant à la convention d'objectifs entre la Ville et l'Association crèche Leï Caganis,

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée à la signer, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

**2012.1446 - PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNEE 2012**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Dahbia BENNOUR

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**DOTATIONS DE LA PETITE ENFANCE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012**

Ligne 9264-6574-1729 Structures d'accueil de la Petite Enfance

N° de tiers	BENEFICIAIRES	DOTATION 2010	DOTATION 2011	PROPOSITION DOTATION 2012
77 799	Calinous Sud – Regroupement d'assistantes maternelles	0,00 €	500,00 €	500,00 €
86 264	Les Pitch'ounets – Regroupement d'assistantes maternelles	0,00 €	0,00 €	500,00 €
17 095	Ludothèque « Le Cerf-volant »	5 350,00 €	5 350,00 €	6 500,00 €

N° de tiers	BENEFICIAIRES	DOTATION 2010	DOTATION 2011	DOTATION 2012	PROPOSITION COMPLEMENTAIRE 2012	TOTAL PROPOSITION 2012
22 849	Crèche LEÏ CAGANIS	80 000,00 €	115 000,00 €	95 000,00 €	+15 000,00 €	110 000,00 €

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
en date du 27 février 2012 établie
entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Association Crèche Leï Caganis
(en application de la délibération n° 2012-244 du 20 février 2012)

Entre les soussignés

D'une part

ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville », représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS – MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'adjoint délégué à la Jeunesse et à la Petite Enfance, agissant en vertu de la délibération numéro 2012- du Conseil municipal du 17 décembre 2012

D'autre part

L'Association crèche « Leï Caganis » (numéros SIRET 329 778 088 00024 et APE 8891A), gestionnaire d'un service d'accueil d'enfants à l'intention des familles aixoises dans le cadre d'un agrément qui lui a été délivré par le Conseil Général, et dont le siège est crèche Leï Caganis – Logirem Bâtiment G2 – Jas de Bouffan – BP 526 – 13091 Aix-en-Provence, représentée par sa Présidente, **Madame Sabrina BOF**, dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration du 24 mars 2012.

Il est convenu ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS :

Une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 d'un montant de 95 000,00 euros a été attribuée par délibération n° 2012-244 du 20 février 2012 à l'association et a fait l'objet de la signature, le 27 février 2012, d'une convention d'objectifs entre les deux parties précitées.

Toutefois, l'association, spécifique par son fonctionnement basé sur le bénévolat des parents, connaît depuis plusieurs années des difficultés financières. Afin de soutenir cette crèche, sa particularité et lui permettre de poursuivre ses missions dans des conditions correctes, il paraît nécessaire, après étude attentive des bilans et comptes de cette association, de lui attribuer, pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement complémentaire.

Article 1 : Modification de l'article 5 de la convention du 27 février 2012.

A la fin de l'article 5 est ajouté l'alinéa suivant :

« Pour l'exercice 2012, la Ville d'Aix-en-Provence accordera à l'Association une aide financière supplémentaire sous la forme d'un complément de subvention de fonctionnement de **15 000,00 €**. Le versement de cette subvention interviendra en une seule fois après son adoption par le Conseil Municipal et constat du caractère exécutoire de la délibération correspondante. »

Article 2 :

Les autres articles de la convention précitée restent inchangés.

Article 3 :

Les parties font élection de domicile : pour la Ville à l'Hôtel de Ville et pour l'Association en son siège.

Fait en deux exemplaires, à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville,
Maryse JOISSAINS – MASINI
Ou par délégation l'élu délégué,
Dahbia BENNOUR,
En vertu de l'arrêté N° 469 du 23 avril 2012

Pour l'Association,

Notifié le